L'équipe Relations Entreprises
à votre écoute et à votre service

Sophie Matray
Responsable Relations Entreprises
t. 01.42.86.43.28

Barbara Dallez
Responsable Relations Extérieures
t. 01.70.64.99.25

Rolande Ravi
Service Financier
t. 01.42.86.41.06

Pour nous joindre
taxe.biomed@parisdescartes.fr

Adresse
Faculté des Sciences Fondamentales & Biomédicales
Service Relations Entreprises :
45 rue des Saints Pères
75006 - PARIS

Site internet :
www.biomedicale.parisdescartes.fr

Retrouvez-nous sur :

https://www.facebook.com/UniversiteParisDescartes

@ UParisDescartes

www.linkedin.com
Groupe : Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales

Taxe d'Apprentissage 2016

Investissons ensemble dans le développement de votre entreprise en donnant les moyens à nos futurs diplômés d'acquérir les compétences que vous recherchez.

Si la ***taxe d'apprentissage*** est indispensable au bon fonctionnement de notre faculté, votre contribution permet également de construire des partenariats au service de votre développement.

Faculté des Sciences Fondamentales & Biomédicales

Étudiants

de **réussite** en
3è année de Licence
Sciences pour la Santé

d'**intégration professionnelle**
pour nos étudiants
de Masters

Notre Faculté propose une formation complète et multidisciplinaire en sciences biologiques, chimiques et biophysiques. L'ensemble de nos enseignements est orienté vers les domaines de la santé.

Notre offre de formation est fortement adossée à nos laboratoires de recherche de renommée internationale dans les domaines des neurosciences, de la pharmacotoxicologie et la chimie.

Masters | **Masters Internationaux** | **Diplômes Universitaires**

La taxe d'apprentissage versée à nos formations finance en toute transparence des dépenses indispensables pour maintenir et développer nos formations d'excellence :

- du matériel professionnel pour l'enseignement
- des intervenants extérieurs professionnels, des conférenciers
- des voyages d'études en liaison avec la formation dispensée
- des salles informatiques et des plateformes multimédias pour la préparation des étudiants
- l'entretien des locaux d'enseignement

Fédérations de Recherche | **Laboratoires** de Recherche | **Équipes** de Recherche

5 Bonnes Raisons de soutenir notre Faculté

5. promouvoir votre entreprise, vos métiers et votre secteur d'activité au travers d'opérations pédagogiques.
4. diffuser vos offres de stages, d'emplois auprès d'étudiants compétents.
3. devenir un partenaire privilégié et avoir accès au programme de conférences, de colloques à la pointe de la recherche internationale.
2. soutenir la réussite de formations professionnelles adaptées à vos besoins.
1. investir dans la recherche fondamentale, source d'innovation pour votre entreprise.

Taxe d'apprentissage mode d'emploi

La Taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises. Il est dédié au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.
Cette taxe est le seul impôt pour lequel il vous est possible de choisir le destinataire. Elle constitue donc une réelle opportunité puisque vous pouvez l'investir au service du développement des compétences dont votre entreprise a besoin.

CONSIGNES POUR LE VERSEMENT
DATE LIMITE LE **29/02/2016**

1. Choisissez votre organisme collecteur répartiteur de la Taxe Apprentissage (OCTA), la loi prévoit que le versement doit se faire par son intermédiaire, au bénéficiaire de votre choix. Vous devez déjà avoir à votre disposition des formulaires de calcul.

2. Remplissez le formulaire de calcul envoyé par votre OCTA en précisant la somme que vous désirez verser à la Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales de l'Université Paris Descartes.
Spécifiez le nom du diplôme ou du laboratoire bénéficiaire de cette somme (à selectionner dans la liste des formations habilitées ci-jointe).

3. Indiquez bien les coordonnées de l'établissement bénéficiaire pour que votre OCTA puisse respecter vos souhaits :
Faculté des Sciences Fondamentales & Biomédicales,
Service Relations Entreprises
45 rue des saints pères – 75006 Paris.
Code immatriculation de l'universite : 751721 N

4. Retournez-nous s'il vous plaît le formulaire de versement de notre faculté ci-joint : ces informations nous permettront d'identifier votre contribution car les sommes adressées par les OCTA à la faculté ne sont pas toujours détaillées.

Répartition de la **taxe brute**

Part régionale de la taxe d'apprentissage	51%	**Conseils régionaux**
Quota	26%	**CFA et sections** d'apprentissage (SA)
Barème	23%	**Formations initiales** technologiques & professionnelles

Répartition du **barème** (Hors-Quota)

NB : le cumul des catégories n'est plus possible.

Catégorie	A	B
Part du barème	65%	35%
Niveaux de formation	Niveau V à III (CAP à Bac + 2)	Niveau II à I (Bac + 3 à Bac + 5 et plus)

*Les formations de la Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales sont habilitées à percevoir la totalité de la **Catégorie B** (Bac + 3 à Bac + 5 et plus) = 35% du BAREME